



FICHE DE RENSEIGNEMENTS SAISON 2023 - 2024

PARTIE A REMPLIR PAR L'ADHÉRENT (ou son représentant légal)

Renouvellement N° de licence si renouvellement : Nouvelle adhésion

Compléter : ATHLE COMPETITION (piste et route) ATHLE RUNNING (loisir)
ATHLE SANTE (marche nordique)

NOM : **Prénom(s):**
Né (e) le : à :
Département :
Nationalité: Sexe: M F (rayer la mention inutile)

Mentionner le nom inscrit sur la boîte aux lettres si différent :

Adresse :

Code Postal : VILLE.....

Adresse E-mail valide (écrire gros et lisiblement - merci):
@

(Indispensable pour la prise de licence FFA et la communication interne)

Téléphone Domicile:
(Préciser si vous êtes sur liste rouge, ce numéro ne sera pas communiqué).

Téléphone Portable :

Téléphone Bureau :

Téléphone autre :

Pour les enfants mineurs:

Nom et Prénom(s) du représentant légal:

Profession parent 1:..... (*optionnel) Profession parent 2:..... (*optionnel)

Date et signature obligatoire de l'athlète ou des parents (si mineur)

Fait à le,.....

Signature

PARTIE RÉSERVÉE AU CLUB:

Catégorie Athlète:

Cotisation Club =€

N° Licence FFA :

Date du certificat médical:

Règlement: Espèce:

Coupons sports:

Pass'Sport: Pass'Région :

Montant Total réglé de la cotisation :.....



Parcours Prévention de Santé (PPS):

- Pour tous les athlètes majeurs, le PPS doit être renseigné sur l'espace personnel du licencié. Après avoir donné votre dossier d'inscription vous recevrez un mail pour accéder à « Mon espace Athlé » et remplir le formulaire de demande de licence sur cet espace ainsi que le formulaire PPS
- Dans le cadre d'un renouvellement de licence, dès le 1er septembre, l'ancien licencié peut remplir son formulaire de demande de licence ainsi que le formulaire PPS sur son espace licencié.
- Pour la prise d'une 1ère licence ou le renouvellement de la licence d'un mineur, le titulaire de l'autorité parentale peut attester avoir rempli, avec son enfant, le questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur et voir son enfant dispensé, dans les conditions prévues par le Code du Sport, de présenter un certificat médical.

Prélèvement sanguin pour les athlètes mineurs / autorisation hospitalisation :

- Conformément à l'article R.232-45 du Code du Sport, dans le cadre de la lutte contre le dopage, je, soussigné,..... en ma qualité de(père, mère, représentant légal) de l'enfant autorise la réalisation de prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment, un prélèvement de sang.
- En ma qualité de(père, mère, représentant légal) de l'enfant autorise l'hospitalisation de mon enfant en cas de nécessité médicale.

Assurances (Articles L 321-1, L 321-4, L 321-5, L321-6 du Code du Sport)

La Fédération Française d'Athlétisme propose, par l'intermédiaire de MAIF, assureur :

1. aux Clubs : une assurance Responsabilité Civile garantissant la responsabilité du Club et du Licencié au prix de 0,26 euro TTC (**inclus dans le coût de la Licence**). Un Club peut refuser le bénéfice de cette assurance proposée par la fédération, il doit alors fournir une attestation d'assurance prouvant qu'il répond aux obligations de la loi (Article L321-1 du Code du Sport).

2. aux Licenciés : une assurance Individuelle Accident de base et Assistance, couvrant les dommages corporels auxquels peut les exposer la pratique de l'Athlétisme, au prix de : 0,70 euro TTC (**inclus dans le coût de la licence**).

J'accepte l'assurance Individuelle Accident et Assistance proposée ou

Je refuse l'assurance Individuelle Accident et Assistance proposée et reconnais avoir été informé des risques encourus pouvant porter atteinte à mon intégrité physique lors de la pratique de l'Athlétisme.

Le soussigné déclare expressément avoir pris connaissance des dispositions relatives à l'assurance exposées ci-dessus et des garanties optionnelles proposées (option 1 et 2) complémentaires (consultables entre autres sur le site www.athle.fr rubrique Assurances).

Le soussigné s'engage à respecter les statuts et règlements de la Fédération Française d'Athlétisme et ceux de la Fédération Internationale d'Athlétisme.

Droit à l'image : Le soussigné autorise le Club à utiliser son image sur tout support destiné à la promotion des activités du Club, à l'exclusion de toute utilisation à titre commercial. Cette autorisation est donnée à titre gracieux pour une durée de 4 ans et pour la France.

J'accepte l'utilisation de mon image

Je refuse l'utilisation de mon image

Loi « Informatique et libertés » (Loi du 6 janvier 1978)

Le soussigné est informé du fait que des données à caractère personnel le concernant seront collectées et traitées informatiquement par le Club ainsi que par la FFA. Ces données seront stockées sur le SI-FFA et pourront être publiées sur le site internet de la FFA (fiche athlète). Le soussigné est informé de son droit d'accès, de communication et de rectification en cas d'inexactitude avérée, sur les données le concernant, ainsi que de son droit de s'opposer au traitement et/ou à la publication de ses données pour des motifs légitimes. A cet effet, il suffit d'adresser un courrier électronique à l'adresse suivante : dpo@athle.fr. Par ailleurs, ces données peuvent être cédées à des partenaires commerciaux.

J'accepte la transmission des informations

Je refuse la transmission des informations

Date et signature du Licencié :

(des parents ou du représentant légal si le licencié est mineur)



RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES SAISON 2023- 2024

POUR LES ENFANTS MINEURS EN CAS D'ACCIDENT

Autre N° de téléphone en d'absence (2 numéros si possible):

-
-

REMARQUES PARTICULIERES CONCERNANT L'ENFANT:

- GROUPE SANGUIN:
- ALLERGIE A CERTAINS MEDICAMENTS (à préciser):
.....
.....
.....
.....
- AUTRES:
.....
.....
.....
.....

AU CAS OU UNE HOSPITALISATION SERAIENT INDISPENSABLE:

SI NOUS SOMMES A MOIRANS OU PROCHE, L'ENFANT DOIT ETRE CONDUIT AU
CENTRE HOSPITALIER DE:

.....
.....
.....

Nous autorisons les dirigeants du CA MOIRANS (UMRA Section MOIRANS) à prendre les
décisions qu'ils jugeront les meilleures en l'absence des parents.

Fait le

SIGNATURE DES PARENTS



AUTORISATION PARENTALE (pour les enfants mineurs)

Je soussigné(e): NOM Prénom
Agissant en qualité de: Père - Mère - Tuteur 1
De l'enfant: NOM Prénom

Autorise

- mon enfant a quitter seul après les entrainements, le gymnase ou le stade

N'autorise pas

- mon enfant a quitter seul après les entrainements, le gymnase ou le stade

Autorise mon fils, ma fille à pratiquer l'athlétisme au sein de l'association. J'autorise les dirigeants ou toute autre personnes désignés par eux, à transporter mon enfant en car ou voiture particulière en mon absence lors des déplacements, entraînements ou compétitions et de leur faire donner les soins nécessaires dans un centre médical en cas de besoin.

Autorise le club à diffuser en communication interne ou via la presse écrite, Internet ou tout autre support, tout document (photo notamment) me concernant prise dans le cadre de mes activités d'athlétisme.

Autorise mon enfant à participer aux entrainements et aux compétitions prévues au calendrier dans sa catégorie.

OBLIGATION pour chacun de participer à un minimum de 3 compétitions sur piste.

Pour les compétitions, **le maillot du club est obligatoire** de la catégorie Benjamins à Vétérans (Maillot logo UMRA). Pour les plus jeunes le T.SHIRT remis à l'inscription fait fonction de maillot de compétition.

Assurez-vous de la présence des entraîneurs avant de laisser vos enfants au gymnase ou au stade

(la séance au stade pour les éveils athlétique est annulée en cas d'orage, de neige et gel, d'absence imprévue d'encadrant).

Une association a besoin de bénévoles pour fonctionner et apporter des prestations de qualités à ses adhérents. Une contribution active au bon fonctionnement du club est demandée aux adhérents et aux familles. Des manifestations sont organisées au cours de l'année. Ces événements apportent des revenus indispensables qui permettent de payer les transports/logements des athlètes en compétition mais aussi d'acheter du nouveau matériel.

Une participation vous sera demandé à l'organisation et au déroulement d'un de ces événements nous vous en remercions:

Tour pédestre de St Jean de Moirans (Mars 2024)

Semi marathon des îles (Dimanche 14 Avril 2024)

Meeting bienvenue chez Colette (Juin 2024)

Fait à : Le.....

Signature :



DOSSIER D'ADHESION SAISON 2023-2024

PIECES A FOURNIR

- La fiche d'inscription dûment remplie (avec autorisation parentale signée)
- Suivant les cas, 1 certificat médical de moins de 6 mois de non contre indication à la pratique du sport ou de l'Athlétisme EN COMPETITION.
- Le montant de la cotisation annuelle (espèce ou par chèque à l'ordre du CA MOIRANS)
- Une photocopie d'une pièce d'identité (ou du livret de famille) pour les nouveaux adhérents.

CATEGORIES - TARIFS ET COTISATIONS - Période de SEPTEMBRE 2023 à AOUT 2024

EVEIL ATHLETIQUE nés .en	2015 - 2016 - 2017.....	165 € avec tee-shirt
POUSSINS.....	2013 - 2014.....	165 € avec tee-shirt
BENJAMIN.....	2011 - 2012.....	165 € + 20€ de maillot
MINIMES.....	2009 - 2010.....	165 € + 20€ de maillot
CADETS.....	2007 - 2008.....	165 € + 20€ de maillot
JUNIORS.....	2005 - 2006.....	165 € + 20€ de maillot
ESPOIRS.....	2002 - 2003 - 2004.....	165 € + 20€ de maillot
SENIORS.....	1990 - 2001.....	165 € + 20€ de maillot
MASTERS.....	1989 et avant.....	165 € + 20€ de maillot
MARCHE NORDIQUE		225 €

INFORMATIONS (REDUCTIONS POSSIBLES A DEDUIRE DE LA COTISATION)

Réductions accordées:

- Au second membre d'une famille -10€
- Au troisième et suivants -20€

CARTE TATOO (collégiens): réduction en fonction du montant disponible

PASS'PORT (sous condition): -50€ (fournir le code d'utilisation)

PASS'REGION (Lycéens - Apprentis): -30€ (N° CARTE PASS' REGION et code carte)

Autres réductions: aide comité d'entreprise des parents / Coupons SPORTS ANCV

Possibilité de régler en plusieurs fois